



DEMANDE D'AUTORISATION D'APPOSER UN CALICOT

sur le pont de Souilhac

NOM DE L'ASSOCIATION :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Nom de la personne responsable :

La publicité annoncée :

Lieu de la manifestation :

Date(s) de la manifestation :

REGLEMENT - CONDITIONS A RESPECTER

- La demande devra être envoyée au **service SDP** au **minimum 1 mois** avant le début de la manifestation.
- Le calicot sera autorisé sur le parapet pour une durée **maximum de 10 jours** avant la manifestation et devra être enlevé à l'issue de celle-ci.
- Le calicot devra être de bonne qualité, lisible et résistant aux intempéries.
(En cas de renouvellement, le calicot devra être de préférence sur fond blanc avec un lettrage bleu).
- Il ne devra pas dépasser **8 mètres de long**.
- La publicité ne devra pas excéder les **1/5 de la surface totale du calicot**.
- Les logos publicitaires des partenaires de la manifestation devront être reproduits sous leurs formes usuelles.
- Il ne devra pas gêner les installations florales de la ville sur les parapets du pont.

En cas de fortes demandes pour la même date, la priorité sera donnée tout d'abord aux Associations Tullistes puis à celles du pays de Tulle.

Toutes installations non conformes aux prescriptions énoncées ci avant seront enlevées par nos services.

Fait à _____, le ____ / ____ / 202_

Signature